

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 927

4 mai 2010

SOMMAIRE

a b plus SA	44468	Langford S.à r.l.	44488
Agua S.A.	44477	Laucath S.A.	44479
American Continental Properties International (Luxembourg) S.A.	44485	Leica Holdings S.à r.l.	44488
Barem Equity S.A.	44473	Lombard Odier Funds II	44496
Barracuda S.à r.l.	44474	Lovan S.A.	44471
Batselaer S.A.	44485	Maran International S.A.	44495
BRE/Berlin Esplanade Hotel Holding S.à r.l.	44475	Morea Finance S.A.	44475
BRE/Europe Finance S.à r.l.	44495	Musical Invest S.A.	44474
BRE/Hemel S.à r.l.	44484	NBC Invest S.à r.l.	44496
BRE/Sweden S.à r.l.	44480	New Deal International S.A.	44470
BRE/Triangle JV S.à r.l.	44479	Parcast S.à r.l.	44496
BRE/Triangle S.à r.l.	44478	Parcolog S.à r.l.	44476
BRE/Triangle Shareholder S.à r.l.	44477	Project Value Investors S.A.	44474
BRE/Woking S.à r.l.	44476	Q.W.A.N.T. S.A.	44491
Chahine Specialized Investment Fund ...	44481	Reinet Flex Holdings S.A.	44495
Circle Investment S.A.	44473	Rogo Trading International S.A.	44477
Consomat S.à r.l.	44483	RSF S.A.	44495
Eggborough HoldCo 1 S.à r.l.	44475	Sculptor Kazakh Investments S.à r.l.	44450
Eikon Mezzanine Invest V S.A.	44469	Sculptor Springs of Eden S.à r.l.	44469
Estrela S.à r.l.	44479	Sepim S.A.	44484
Eureka SIF	44487	Service Taxis S. à r.l.	44486
FHFA Center Osnabrück S.A.	44468	SOPA Luxembourg	44481
Fielmann GmbH	44470	SOVALIM S.à r.l. (Société de Valorisation Immobilière)	44468
Fincapital Holding S.A.	44472	SXS Distribution S.à r.l.	44476
Frale S.A.	44470	Transfolux S.A.	44481
Geldilux-TS-2009 S.A.	44469	TTL	44495
H2O International S.A.	44473	Vesalius Biocapital I Investments S.A. SI-CAR	44450
Idaxis S.à r.l.	44450	VKGP S.A.	44494
Immopam S.à r.l.	44484	Waldeck Capital (Luxembourg) S.A.	44471
J S Holdings Luxembourg S.à r.l.	44490	Wisson S.A.	44491
Kone Luxembourg	44496		

Idaxis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 129.805.

- La démission de Monsieur Grégory GUISSARD est acceptée, avec effet au 4 décembre 2008.
 - Madame Nicole THIRION, employée privée, domiciliée professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, est nommée comme nouveau Gérant de catégorie B pour une durée indéterminée, avec effet au 4 décembre 2008, en remplacement de Monsieur Grégory GUISSARD.
 - Le siège social de la société est transféré au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, avec effet au 4 décembre 2008.
 - Il est pris acte de la modification de l'adresse professionnelle du Gérant de Catégorie B, avec effet au 4 décembre 2008, comme suit:
- * Madame Salina BOULHAIS, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg,

Fait à Luxembourg, le 17 mars 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour IDAXIS SARL

Signatures

Référence de publication: 2010043526/20.

(100044065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Sculptor Kazakh Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 133.456.

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique en date du 15 décembre 2009, de la société Sculptor Kazakh Investments S.à r.l. que l'actionnaire a pris la décision suivante:

- Transfert du siège social de l'Associé Sculptor Holdings S.à r.l., immatriculé sous le numéro B 111786 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, du 46A Avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg au 9 Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sculptor Kazakh Investments S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant

Référence de publication: 2010043535/17.

(100044146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Vesalius Biocapital I Investments S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 132.301.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of March,

before Us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Vesalius Biocapital I Investments S.A. SICAR, a société d'investissement en capital à risque adopting the form of a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, on 1st October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2468 of 31 October 2007, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 132.301 (the "Company"). The Company's articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, of 11 March 2009 published in the Mémorial C; Recueil des Sociétés et Associations number 780 of 10 April 2009.

The meeting was declared open at 12.00 a.m. / p.m. with Mr Jean-Claude DESCHAMPS, deputy chairman, with professional address in L-2453 Luxembourg, 5, Rue Eugène Ruppert, in the chair, who appointed as secretary Mr Stéphane VERDOOD, adventure capitalist, with professional address in L-2453 Luxembourg, 5, Rue Eugène Ruppert.

The meeting elected as scrutineer Mr Guy GELDHOF, advisor, with professional address in L-2453 Luxembourg, 5, Rue Eugène Ruppert.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) The meeting has been convened at this date and time by convening notices sent to each shareholder (all in registered form) by registered letter on 25 February 2010. A copy of such convening notices has been given to the board of the meeting.

(ii) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1 Full restatement of the articles of association of the Company, without any modification to the corporate object of the Company.

2 Miscellaneous.

(iii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(v) It appears from said attendance list that out of the total seven thousand two hundred and two (7,282) shares, five thousand nine hundred and seven (5,907) shares are duly represented at the present extraordinary general meeting and in consideration of the agenda and the provisions of article 67, 67-1 and 68 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda which the shareholders have been duly informed of before this meeting.

(vi) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vii) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

Sole resolution

The general meeting of shareholders resolved to fully restate the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows.

"Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established a company (the "Company") in the form of a public limited company (société anonyme) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of association (the "Articles of Association"). The Company is in particular subject to the Loi du 15 juin 2004 relative a la société d'investissement en capital a risque ("SICAR"), as amended, (the "SICAR Law"). Unanimous consent of all shareholders is required should the Company elect to cease being subject to the SICAR Law.

The Company will exist under the corporate name of "Vesalius Biocapital I Investments S.A. SICAR"

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The Company's investment policy (the "Investment Policy") is to (i) buy, sell, hold and otherwise invest in Securities of Vesalius Biocapital I S.A. SICAR, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Portfolio Investment"); (ii) to exercise all rights, powers, privileges, and other incidents of ownership or possession with respect to Securities held or owned by the Company; and (iii) to engage in all activities and transactions as may be necessary, advisable, or desirable to carry out the foregoing.

The Investment Policy can only be changed with the unanimous consent of the shareholders of the Company.

The object of Vesalius Biocapital I S.A. SICAR is to make risk capital and risk capital related investments in view of having its shareholders benefit from the results of the management of such risk capital and risk capital related investments as a consideration for the risk borne by such shareholders in compliance with article 1 of the Sicar Law. The investment policy of Vesalius Biocapital I S.A. SICAR is to buy, sell, hold and otherwise invest in Securities primarily of life science companies and, on an ancillary basis, in white biotech, agro biotech and life sciences nanotech companies.

A risk capital or risk capital related investment consists in a direct or indirect participation in entities with the view of their launch, development or listing. The Company may hold any surplus of cash on cash deposits pending investment in risk capital or distributions to the investors. The Company shall not use derivative instruments.

In order to raise funds to pursue its Investment Policy, the Company will issue shares to institutional, professional or other well informed investors ("investisseurs avertis") pursuant to article 2 of the SICAR Law (the "Well Informed Investors").

To the full extent permitted by the SICAR Law, the Company may undertake transactions of any kind, whether commercial or financial, which are directly or indirectly connected with its object and which would serve the objects of the Company directly or indirectly. The Company can also set up branches or subsidiaries and wholly or partly transfer its business to its affiliates.

The Company is fully subject to the SICAR Law.

Art. 4. Duration. The Company is formed for a limited duration ending on 30 September 2019.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The capital of the Company is divided into shares with no par value.

The shares may be held or acquired by whatever means only by persons or entities qualifying as Well Informed Investors.

The capital of the Company shall at any time be equal to the total net assets of the Company. Each share shall have the same net asset value (the "Net Asset Value" or "NAV").

The minimum capital of the Company, increased by any share premium, after a period of twelve (12) months following the registration of the Company as a société d'investissement en capital à risque (a "SICAR") shall be one million euro (EUR 1,000,000.-).

The Board of Directors is authorised without limitation to issue and allot shares at any time at an issue price equal to their NAV, provided that no shares may be issued for less than one euro (EUR 1-) irrespective of NAV at the time of issue.

The shares may be issued without reserving the existing shareholders a preferential right to subscription of the shares to be issued. Each new shareholder admitted to the Company by the issue of new shares shall have to immediately subscribe a number of shares representing at least 25% of his total Commitment to the Company.

The NAV of each share shall be determined in accordance with the principles set out in article 7.

The shares qualify as income shares where profits may be distributed pursuant to the provisions set out hereafter. The Board of Directors may delegate to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares. The Board of Directors shall not issue any shares where it appears that such issue would or might result in such shares being directly or beneficially owned by a person, who is precluded from holding shares in the Company.

Art. 6. Form of Shares. The shares will be in the form of registered shares.

No holder of shares shall sell, assign, mortgage, pledge or otherwise dispose of its shares or other interests in the Company, or otherwise withdraw from the Company, without the prior written consent of shareholders holding 2/3 of the share capital of the Company, except if a shareholder wants to transfer his shares or other interest to companies which can be considered as a parent company (with at least a direct 50,1% stake in the transferring party) or a subsidiary (with at least a direct 50,1% stake) of the transferring shareholder.

There shall be no transfer of shares of the Company as long as the NAV of those shares is nil or negative.

Notwithstanding the provisions set out here above, a transfer or other disposition of interests in the Company shall not be permitted if such transfer or disposition would result in:

- (a) a termination of the Company's or the Portfolio Investment's status as a SICAR; or
- (b) a violation of any law, rule, or regulation by the shareholders of the Company; or
- (c) additional legal compliance requirements for the Company.

Any permitted transfer is subject to the condition that the transferee (i) is a Well Informed Investor and (ii) succeeds the transferor in respect of all obligations in respect of the transfer shares (including for such purpose any commitments towards the Company to subscribe further shares). The Company shall not register any transfer of shares in its share register, unless the transferee has accepted in writing the provisions of any agreements between the transferor and the Company in respect of the transferred shares.

A transfer to a parent or a subsidiary of the transferor as defined here above may only be effected under the condition subsequent that the transfer shall become ineffective upon the transferee ceasing to be a parent or subsidiary of the transferor, unless the Board of Directors has agreed otherwise in advance and following due notification by the transferee.

Notwithstanding the above, the Board of Directors may restrict or prevent the ownership of shares in the Company as the Board of Directors deems necessary for the purpose of ensuring that no shares in the Company are acquired or held by or on behalf of any person in breach of any law or requirements of any country or governmental or regulatory authority, and, in particular, the SICAR Law. The Board of Directors shall be entitled, for purposes of ensuring that no shares in the Company are held by or on behalf of any person in breach of any law or requirements of any country or governmental or regulatory authority, and, in particular, the SICAR Law, to at any time require any person whose name is entered in the shareholders' register to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial or legal ownership of such shareholder's shares rests in a person who is precluded from holding shares in the Company.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register will be delivered to the shareholders.

Any permitted transfer of registered shares will be registered in the shareholders register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative (s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Valuation of the shares. The net asset value (the "NAV") of the shares, based on the NAV of the Company, shall be determined under the responsibility of the Board of Directors and, in particular, on a fair value basis, as determined by the Board of Directors, taking into consideration the purchase price of the Securities, developments concerning the Portfolio Investment subsequent to the acquisition of the Securities and such other factor or factors as the Board of Directors may deem relevant.

The value of assets denominated in a currency other than the Euro (EUR) shall be determined by taking into account the rate of exchange prevailing at the time of the determination of the net asset value.

If the Board of Directors in good faith determines that, because of special circumstances, the valuation methods set forth here before do not fairly determine the net asset value of a security, the Board of Directors shall make such adjustments or use such alternative valuation method as it deems appropriate provided such is done on a consistent basis using the same valuation method used previously in similar circumstances.

The Board of Directors shall have the power at any time to determine, for all purposes under these articles of association, the fair value of any assets and liabilities of the Company and shall, by default, apply the guidelines issued from time to time by the European Venture Capital Association ("EVCA") or any successor organisation of EVCA.

The NAV of the shares and of the Company shall be expressed in Euro (EUR).

Shares in respect of which the Board of Directors has issued a redemption notice shall be treated as existing and taken into account on the relevant redemption date, and from such time and until paid, the redemption price therefore shall be deemed to be a liability of the Company.

The determination of the NAV of the Company may be postponed for up to fifty (50) business days during:

(i) any period, if in the reasonable opinion of the Board of Directors, a fair valuation of the assets of the Company is not practical for reasons beyond the control of the Company;

(ii) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of assets of the Company would be impracticable;

(iii) any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of the assets of the Company;

(iv) any period in which the Company deems the determination of the net asset value to be impractical or otherwise adverse to the best interests of the shareholders;

(v) in case of a decision to liquidate the Company, on and after the day of publication of the first notice given to the shareholder to this effect.

Art. 8. Acquisition of own shares - Redemption of shares. The Company may acquire its own shares in compliance with the provisions of article 49-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Company Law"). The

acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws and these Articles of Association.

The Company's shares are redeemable in compliance with the provisions of article 49-8 of the Company Law pursuant to the provisions set out hereafter and in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Whenever the Company has available cash for distribution, the Board of Directors may propose to the shareholders of the Company the redemption of some or all of their shares (the "Voluntary Redemption"). The redemption price at which each such share will be redeemed will correspond to the NAV of the shares (as determined on the basis of the net asset value of the SICAR at the time of such redemption and pursuant to article 7). If a shareholder elects to not have his shares redeemed by the Company, the Board of Directors will propose to the other shareholders of the Company to redeem, on a pro rata basis, a further amount of shares corresponding to the amount of shares which would have been redeemed from such shareholder if he had opted for the redemption.

In case of an event of default, being an event pursuant to which a shareholder fails to validly subscribe to new shares in the Company within 20 days following the written demand by the Board of Directors, then the defaulting shareholder the "Defaulting Shareholder" will give the non-defaulting shareholders and the Executive Manager, among other things, the option of acquiring the Defaulting Investor's shares in the Company at a price equal to such Defaulting Investor's contributed capital as adjusted and less distributions made to such Defaulting Investor. Payment to the Defaulting Shareholder under this option will be by a non-interest bearing, no recourse promissory note, secured by the interest purchased, due six months following termination of the Company. If the non-defaulting shareholders and the Executive Manager do not elect to purchase the shares, the shares may be sold to a third party on terms no more favourable than those upon which the non-defaulting shareholders could have purchased these shares.

Where it appears to the Company that any person, who is precluded from holding shares in the Company, especially by lack of being a Well Informed Investor, either alone or in conjunction with any other person, is a beneficial or registered owner of shares, or that, in the reasonable judgment of the Board of Directors, there is a material risk to the Company that the continued participation of a shareholder in the Company would increase a material tax, regulatory or other burden on the Company, the Board of Directors is then entitled (and must do so where required to comply with the SICAR Law) to compulsorily redeem from any such shareholder all shares held by such shareholder. The price at which the relevant shares shall be redeemed shall be the NAV of the shares (as determined on the basis of the net asset value of the Company at the time of such redemption and pursuant to article 7). If the NAV of the shares is nil or negative, the price at which the relevant shares shall be redeemed shall be EUR 1- per share. The exercise by the Company of the powers conferred by this paragraph shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of the shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any redemption, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

When entitled to do so, the Company shall call for redemption of the relevant shares by notice sent by registered mail at the address which appears in the register of shareholders of the Company mentioning (i) the date of the redemption, (ii) the number of shares called for redemption, (iii) the redemption price, and (iv) the method of payment of the redemption price.

In case of a Voluntary Redemption by the Company, the shareholders will, within 15 business days following receipt of the above notice, inform the Company whether they wish to accept the redemption of their shares or not.

In case where one or more shareholders elect(s) to not have his/their shares redeemed, the remaining shareholder (s) will, within 15 business days following receipt of a second notice by the Company calling for the redemption of the additional shares, inform the Company whether they wish to have additional shares redeemed in the manner described here above.

In no circumstance, a shareholder may request for the redemption of its shares.

Chapter III. Board of Directors, Statutory Auditor

Art. 9. Management. Save where the Company has a single Shareholder and where the number of directors may consequently be lower in accordance with applicable laws, the Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three members who need not be shareholders themselves (the "Board of Directors").

The members of the Board of Directors will be elected by the general meeting of shareholders in compliance with the principles set out from time to time in the Private Placement Memorandum of the Company (the "PPM"), (and to this effect Vesalius Biocapital Partners S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg (the "Executive Manager"), as long as it holds shares in the Company, shall have an exclusive right of proposal for appointment to the Board of Directors), who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause by a resolution adopted by the general meeting of shareholders at a simple majority of the shareholders present or represented.

A resolution for the winding up of the Company must be put to the shareholders if a replacement board of directors is not approved within six (6) months from the date of the passing of a resolution for removal of all the members of Board of Directors. If the shareholders approve such a resolution in compliance with the quorum and majority rules set

by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association, the Company will be liquidated.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining directors may elect by co-optation a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholders, or the independent auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors will in particular approve the following:

- (i) Management of capital calls to investors and from Vesalius Biocapital;
- (ii) Distributions and redemptions of shares;
- (iii) Valuation of the Portfolio Investment;
- (iv) Management of conflicts of interest;
- (v) Review of financial reporting.

Art. 11. Fees and Expenses. The members of the Board of Directors shall be reimbursed for all reasonable expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object. No other remuneration will be paid to the members of the Board of Directors, save for the independent directors whose remuneration will be set by the Board of Directors subject, ultimately, to shareholders approval.

Art. 12. Liability - Indemnification. No member of the Board of Directors commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such member is only liable for the performance of its duties.

Neither the members of the Board of Directors of the Company, nor their respective agents shall be liable to any shareholder or the Company for honest mistakes of judgment, or for action or inaction, taken in good faith for a purpose that was reasonably believed to be in the best interests of the Company, or for losses due to such mistakes, action, or inaction, or to the negligence, dishonesty, or bad faith of any employee, broker, or other agent of the Company, provided that such employee, broker, or agent was selected, engaged, or retained with reasonable care. Such persons may consult with counsel and accountants in respect of Company's affairs and be fully protected and justified in any action or inaction that is taken in accordance with the advice or opinion of such counsel or accountants, provided that they shall have been selected with reasonable care. The provisions of this Article shall not be construed so as to relieve (or attempt to relieve) any person of any liability by reason of wilful misconduct, recklessness or gross negligence or to the extent (but only to the extent) that such liability may not be waived, modified, or limited under applicable law, but shall be construed so as to effectuate the provisions of this Article to the fullest extent permitted by law.

The Company agrees to indemnify the Board of Directors of the Company and their respective agents to the fullest extent permitted by law and to save and hold them harmless from and in respect of all (i) reasonable fees, costs, and expenses, including legal fees, paid in connection with or resulting from any claim, action, or demand against the Board of Directors of the Company and their respective agents that arises out of or in any way relates to the Company, its properties, business, or affairs and (ii) such claims, actions, and demands and any losses or damages resulting from such claims, actions, and demands, including amounts paid in settlement or compromise (if recommended by attorneys for the Company) of any such claim, action or demand; provided, however, that this indemnity shall not extend to any conduct which constitutes recklessness, wilful misconduct or gross negligence. Expenses incurred by any indemnified person in defending a claim or proceeding covered by this Article shall be paid by the Company in advance of the final disposition of such claim or proceeding provided the indemnified person undertakes to repay such amount if it is ultimately determined that such person was not entitled to be indemnified. The provisions of this Article shall remain in effect as to each indemnified person whether or not such indemnified person continues to serve in the capacity that had entitled such person to be indemnified.

Art. 13. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Board of Directors may delegate special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to other persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two members of the Board of Directors.

The Company will also be bound by the joint signatures or single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

Art. 14. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors may appoint from among its members a chairman (the "Chairman") and the Vice Chairman (the "Vice Chairman"). It may also appoint a secretary, who needs not be a member of the Board of Directors, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman (if any). A meeting of the Board of Directors must be convened if any two of its members so require.

The Chairman or, in his absence, the Vice Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in their absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week notice of Board of Directors meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another member of the Board of Directors as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

The Chairman has no casting vote.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by means of a videoconference or by any similar means of telecommunication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate as well as identify each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Any meeting using such distant communication means is deemed to be held at the Company's registered office.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by all the directors attending physically the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two members of the Board of Directors.

Art. 15. Auditor. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one auditor ("réviseur d'entreprises agréé"), who need not be shareholders and who shall carry out the duties prescribed by the SICAR Law.

The auditor will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Conflicts of Interest. If any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such personal interest to the Board of Directors.

Such member shall not consider or vote on any transaction of the Company in which it has or may have any personal interest unless the Board of Directors takes a duly motivated decision that (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

Such transaction and such member's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the Board of Directors, or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Chapter IV. General Meeting of Shareholders

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to these Articles of Association and the Laws.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the fifteenth day of March at 1:00 p.m. If such day is a public holiday, a Saturday or a Sunday, the meeting will be held on the next following Luxembourg bank business day.

Art. 19. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of shareholders, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws. The convening notice sent to the shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself. The Board of Directors may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Board of Directors at least five days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a shareholder, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Board of Directors may require. The Board of Directors may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of shareholders.

Art. 22. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four weeks. The Board of Directors must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 24. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

At any general meeting of shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any extraordinary general meeting of shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the quorum shall

be at least one half of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a three quarter majority of the votes cast by the shareholders is required at any such general meeting.

Any changes or amendments to the status of the Company as a société d'investissement en capital à risque shall require the prior approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier and the unanimous consent of the shareholders save where such change is the result of regulatory or legal changes to the SICAR Law.

The Executive Manager, in its capacity as shareholder of the Company and for as long as it is a shareholder of the Company, shall have a veto right with respect to all resolutions to be adopted by the general meeting of shareholders, provided that the of such veto right is, in the reasonable discretion of the Executive Manager, necessary to ensure compliance with the PPM and the Articles of Association. In the same capacity and for the same reasons, the Executive Manager shall have the right to convene a shareholders meeting and/or to submit any resolutions for a vote to the shareholders meeting, subject only to compliance with the convening formalities as required pursuant to the Articles of Association.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman (if any) or any two directors.

Art. 26. Liability of Shareholders. Except as required by law, no shareholder shall be bound by, nor be personally liable for, the expenses, liabilities, or obligations of the Company in excess of its Commitment to the Company. Except as required by law, no shareholder shall be considered as a founder of the Company and consequently be held responsible for founder obligations.

Chapter V. Financial year, Distribution of earnings

Art. 27. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December in the same year.

Art. 28. Adoption of financial statements. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice. The annual accounts are submitted to the general meeting of shareholders, which shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

The Board of Directors shall further prepare the annual report as required by the SICAR Law.

Art. 29. Appropriation of Profits. The general meeting of shareholders shall determine how the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it. Each share will entitle to the same proportion in such distributions.

Except as required by law, no holder of shares will be obligated at any time to repay or restore to the Company all or any part of any distribution made to it from the Company in accordance with the terms of article 29 or article 30. Subject only to the conditions fixed by the SICAR Law and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance on distributions to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

No distribution shall result in the net asset value of the Company falling below one million Euro (EUR 1,000,000.-).

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved prior to 30 September 2019, only upon proposal of the Board of Directors on the tenth and on the eleventh anniversary of the Company, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted by a 4/5 majority of the votes cast at such meeting held in compliance with the quorum rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws, for any amendment of these Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for distributions in article 29.

Distributions in kind of assets may be made by the liquidator subject to the consent of all shareholders. It will however use its reasonable efforts to dispose of all of the Company's remaining assets.

Chapter VII. Applicable law - Definitions

Art. 31. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended and the SICAR Law.

Art. 32. Definitions and Interpretation. Commitment: A shareholder's Commitment shall mean the amount that such shareholder has agreed to contribute to the capital of the Company. The Company's Committed Capital shall equal the sum of the aggregate Capital Commitments of all shareholders.

Securities: Securities shall mean Securities of every kind and nature and rights and options with respect thereto, including stock, notes, bonds, debentures, evidences of indebtedness and other business interests of every type."

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the chairman then closes the meeting at 12.15 p.m.

Expenses:

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand two hundred euro (EUR 2,200.-).

The undersigned notary who speaks and understands the English language, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Strassen (Grand Duchy of Luxembourg), on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze mars.

Par-devant Nous, Maître Edouard Delosch, notaire, de résidence à Rambrouch, Grand-duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Vesalius Biocapital I Investments S.A. SICAR, une société d'investissement en capital à risque sous la forme d'une société anonyme et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à Sanem, du 1^{er} octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, sous le numéro 2468 du 31 octobre 2007 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.301 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à Sanem, en date du 11 mars 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 780 du 10 avril 2009.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 12.00 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DESCHAMPS, deputy chairman, domicilié professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, Rue Eugène Ruppert, qui a désigné comme secrétaire Monsieur Stéphane VERDOOD, adventure capitalist, domicilié professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, Rue Eugène Ruppert.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Guy GELDHOF, advisor, domicilié professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, Rue Eugène Ruppert.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) L'assemblée a été convoquée à cette date et heure par des convocations envoyées par lettre recommandée à chacun des actionnaires (tous détenteurs d'actions nominatives) le 25 février 2010. Une copie de ces convocations a été soumise au bureau de l'assemblée.

(ii) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1 Refonte complète des statuts de la Société, sans modification de l'objet social de la Société.

2 Divers.

(iii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iv) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(v) qu'il ressort de la liste de présence que sur les sept mille deux cent quatre-vingt-deux (7.282) actions, cinq mille neuf cent sept (5.907) actions sont régulièrement représentées à l'assemblée et conformément à l'ordre du jour et aux dispositions des articles 67, 67-1 et 68 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée était

par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires ont été valablement informés avant l'assemblée.

(vi) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vii) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de procéder à une refonte complète des statuts de la Société qui auront dorénavant la teneur suivante:

"Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société (la "Société") sous la forme d'une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la "Loi") et par les présents statuts (les "Statuts"). La Société est en particulier soumise à la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque ("SICAR"), telle que modifiée, (la "Loi SICAR"). Un accord unanime de tous les actionnaires est nécessaire pour que la Société cesse d'être soumise à la Loi SICAR.

La Société adoptera la dénomination "Vesalius Biocapital I Investments S.A. SICAR".

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Si le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La politique d'investissement de la Société (la "Politique d'Investissement") est (i) d'acquérir, vendre, détenir et investir sous une forme quelconque dans les Titres de Vesalius Biocapital I S.A., SICAR, une société anonyme régie par les lois de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le "Portefeuille d'investissements"); (ii) d'exercer tous les droits, pouvoirs, privilèges et autres formes d'exercice des droits de propriété ou de possession relatifs aux Titres détenus ou appartenant à la Société; et (iii) de s'engager dans toutes les activités et transactions considérées comme nécessaires, recommandées ou désirables afin de réaliser ce qui précède.

La Politique d'investissement ne peut être modifiée qu'avec l'accord unanime des actionnaires de la Société.

Vesalius Biocapital I S.A. SICAR a pour objet la réalisation d'investissements en capital à risque ou liés au capital à risque afin de faire bénéficier les actionnaires du résultat de la gestion de ces investissements en capital à risque ou liés au capital à risque en contrepartie du risque supporté par ces investisseurs conformément à l'article 1^{er} de la Loi SICAR. La politique d'investissement de Vesalius Biocapital I S.A. SICAR est d'acquérir, vendre, détenir et investir sous une forme quelconque dans des titres de sociétés intervenant principalement dans le secteur de la biotechnologie, et, de manière ancillaire, dans des sociétés intervenants dans les secteurs de "white biotech", "agro biotech", et de biotechnologie "nanotech".

Un investissement en capital à risque ou tout investissement lié au capital à risque consiste en une prise de participation directe ou indirecte dans des entités en vue de leur lancement, de leur développement ou de leur introduction en bourse. La Société peut détenir tout surplus d'espèces sur un compte de dépôt. La Société n'utilisera pas d'instruments dérivés.

Afin de lever les fonds nécessaires à la poursuite de sa Politique d'Investissement, la Société émettra des actions à des investisseurs institutionnels, des investisseurs professionnels ou des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi SICAR (les "Investisseurs Avertis").

Dans les limites de ce qui est permis par la Loi SICAR, la Société peut s'engager dans des transactions de toute sorte qu'elles soient commerciales ou financières, en rapport direct ou indirect avec l'objet de la Société et qui poursuivrait les l'objet de la Société directement ou indirectement. La Société peut également établir des succursales ou des filiales ainsi que céder tout ou partie de son actif à ses filiales.

La Société est entièrement régie par la Loi SICAR.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée limitée dont le terme est fixé au 30 septembre 2019.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital de la Société est réparti en actions sans valeur nominale.

Les actions peuvent être détenues ou acquises par tous moyens exclusivement par des personnes ou entités qualifiées d'Investisseurs Avertis. Le capital de la Société sera à tout moment égal au montant total de l'actif net de la Société. Toutes les actions auront une valeur d'actif net identique (la "Valeur d'Actif Net" ou "VNI").

Le capital minimum de la Société, augmenté des primes d'émission, après une période de douze (12) mois après enregistrement de la société en tant que société d'investissement en capital à risque (une "SICAR") sera d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre et attribuer à tout moment, sans restriction limitative, des actions à un prix d'émission égal à leur VNI, à condition qu'aucune action ne puisse être émise en-dessous d'un euro (EUR 1,-) nonobstant la VNI au moment de son émission.

Les actions peuvent être émises sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre. Chaque nouvel actionnaire admis au sein de la Société par l'émission de nouvelles actions doit souscrire immédiatement un nombre d'actions représentant au moins 25% de la totalité de ses Engagements vis-à-vis de la Société.

La VNI de chaque action sera déterminée conformément aux principes établis à l'article 7.

Les actions peuvent donner droit à des dividendes lorsque les bénéfices peuvent être distribués en vertu des dispositions établies ci-après. Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment mandatée les fonctions d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles. Le Conseil d'Administration ne peut émettre aucune d'action lorsqu'il apparaît qu'une telle émission résulterait ou pourrait résulter en ce qu'une personne qui n'est pas en droit de détenir des actions de la Société ait la propriété ou la jouissance des actions de la Société.

Art. 6. Forme des Actions. Les actions seront nominatives.

Aucun détenteur d'actions ne peut vendre, transférer, aliéner, nantir, gager, ou autrement céder ses actions ou tout autre intérêt dans la Société ou se retirer d'une quelconque manière de la Société sans le consentement préalable à l'écrit des actionnaires détenant 2/3 du capital social de la Société, sauf si un actionnaire veut céder ses actions ou tout autre intérêt à des sociétés qui peuvent être considérées comme société mère (laquelle a une participation directe d'au moins 50,1 %) de l'actionnaire cédant ou filiale (laquelle a une participation directe d'au moins 50,1%) de l'actionnaire cédant.

Il ne pourra être procédé au transfert des actions de la Société tant que la VNI de ces actions sera nulle ou négative.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une cession ou tout autre transfert de participations de la Société n'est pas permis si ladite cession ou transfert résulterait en:

- (a) la fin du statut de SICAR de la Société ou du Portefeuille d'Investissement ou
- (b) une violation de toute loi, règle ou règlement par les actionnaires de la Société, ou
- (c) des exigences d'observation d'obligations légales supplémentaires par nouvelles la Société.

Toute cession autorisée requière que le cessionnaire (i) soit un Investisseur Averti et (ii) succède à toutes les obligations du cédant relatives aux actions cédées (y compris à cette fin tous Engagements envers la Société de souscrire des actions supplémentaires). La Société ne peut inscrire aucune cession d'actions dans son registre des actionnaires à moins que le cessionnaire n'ait accepté par écrit les stipulations de tout contrat existant entre le cédant et la Société relatifs aux actions cédées.

Une cession à une société mère ou une filiale du cédant comme définie ci-avant est soumise à la condition résolutoire selon laquelle la cession sera caduque dès que le cessionnaire cesse d'être une société mère ou une filiale du cédant à moins que le Conseil d'Administration n'en dispose autrement au préalable et après notification valable par le cessionnaire.

Nonobstant ce qui précède, lorsqu'il le juge nécessaire, le Conseil d'Administration peut restreindre ou empêcher la propriété d'actions afin d'assurer qu'aucune action de la Société ne soit acquise ou détenue par ou au nom d'une personne en violation des lois ou des obligations d'un pays, d'un gouvernement ou d'une autorité de régulation et, en particulier, de la Loi SICAR. Le Conseil d'Administration sera autorisé, afin d'assurer qu'aucune action de la Société n'est détenue par ou au nom d'une personne en violation des lois ou des obligations d'un pays, d'un gouvernement ou d'une autorité de régulation et, en particulier, de la Loi SICAR, d'exiger à tout moment d'une personne dont le nom figure sur le registre des actionnaires de lui fournir toute information, corroborée par une déclaration, que le Conseil d'Administration peut estimer nécessaire afin de déterminer si une personne qui n'est pas en droit de détenir des actions de la Société en est le bénéficiaire économique ou juridique.

Le registre des actionnaires qui peut être consulté par tout actionnaire sera disponible au siège social. Le registre des actionnaires contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, le nombre d'actions détenues, l'indication des paiements réalisés concernant les actions ainsi que les cessions d'actions et leurs dates respectives. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement d'adresse à la Société par lettre recommandée.

La Société sera autorisée à utiliser à toutes fins utiles la dernière adresse ainsi communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Les certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires.

Toute cession autorisée des actions nominatives sera inscrite au registre des actionnaires par une déclaration de cession annexée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant (s) ainsi qu'en application des règles relatives au transfert de créances de l'article 1690 du code civil luxembourgeois. En

outre, la Société peut accepter et inscrire au registre des actionnaires toute cession à laquelle il est fait référence dans la correspondance ou dans tout autre document reflétant le consentement du cédant et du cessionnaire.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Evaluation des actions. La valeur d'actif net (la "VNI") des actions, basée sur la VNI de la Société, sera déterminée sous la responsabilité du Conseil d'Administration sur la base de la juste valeur telle que déterminée par le Conseil d'Administration, en tenant compte du prix d'achat des titres, de mises en valeur du Portefeuille d'Investissement suite à l'acquisition subséquente de Titres et de tout autre facteur ou facteurs jugés appropriés par le Conseil d'Administration

La valeur des actifs exprimés dans une monnaie autre que l'euro (EUR) sera déterminée en tenant compte du taux de change en vigueur au moment de la détermination de la valeur d'actif net.

Lorsque le Conseil d'Administration détermine de bonne foi qu'en raison de circonstances particulières, les méthodes d'évaluation énoncées ci-avant ne permettent pas de fixer la valeur d'un titre de manière juste, le Conseil d'Administration fera les ajustements ou utilisera la méthode d'évaluation alternative qu'il considère appropriée.

Le Conseil d'Administration aura le pouvoir de déterminer à tout moment et pour quelque raison que ce soit d'après ces Statuts, la juste valeur des éléments d'actif et de passif de la Société et devra, par défaut, appliquer les principes directeurs publiés de temps à autres par la European Private Equity and Venture Capital Association ("EVCA") ou tout organisme lui succédant.

La VNI des actions et de la Société sera exprimée en euro (EUR).

Les actions pour lesquelles le Conseil d'Administration a émis une notification de rachat doivent être considérées comme existantes et prises en compte à la date de rachat correspondante, et ainsi, à partir de cette date et jusqu'au paiement, le prix de rachat devra être considéré comme étant une dette de la Société.

La détermination de la VNI de la Société peut être prorogée jusqu'à cinquante (50) jours ouvrables pendant:

(i) toute période, pendant laquelle le Conseil d'Administration estime raisonnablement qu'une évaluation juste de la Société ne serait pas possible pour des raisons qui ne sont pas du ressort de la Société;

(ii) la situation des affaires constitue une situation d'urgence telle que la cession ou l'évaluation des actifs de la Société seraient rendues impossibles;

(iii) toute rupture des moyens de communication normalement employés pour la détermination du prix des actifs de la Société;

(iv) toute période au cours de laquelle la Société estime que la détermination de la valeur d'actif net est impossible ou contraire aux intérêts des actionnaires;

(v) en cas de décision de liquidation de la Société au, ou après, le jour de la publication de la première notification à cet effet aux actionnaires.

Art. 8. Acquisition par la Société de ses propres actions - Rachat d'actions. La Société peut acquérir ses propres actions conformément aux dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 Août 1915 concernant les Sociétés Commerciales (la "Loi sur les Sociétés Commerciales"). L'acquisition et la détention par la Société de ses propres actions s'effectuera conformément aux conditions et limites prévues par la Loi et ces Statuts.

Les actions de la Société peuvent être rachetées conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, aux dispositions établies ci-après et aux conditions et limites prévues par la Loi.

Lorsque la Société a des espèces disponibles pour être distribuées, le Conseil d'Administration peut proposer aux actionnaires de la Société le rachat d'une partie de ou de toutes leurs actions (le "Rachat Volontaire"). Le prix de rachat auquel ces actions seront rachetées correspondra à la VNI des actions (telle qu'établie sur la base de la VNI de la Société au moment de ce rachat et conformément à l'article 7). Si un actionnaire choisit de ne pas avoir ses actions rachetées par la Société, le Conseil d'Administration proposera aux autres actionnaires de la Société de racheter, au pro rata, une quantité supplémentaire d'actions correspondant à la quantité d'actions qui auraient été rachetées à cet actionnaire s'il avait opté pour le rachat.

En cas de défaillance, c'est à dire en cas d'événement par lequel un actionnaire ne parvient pas à souscrire valablement de nouvelles actions de la Société dans les 20 jours suivant une demande écrite du Conseil d'Administration), l'actionnaire défaillant l'"Actionnaire Défaillant" donnera aux actionnaires non défaillants et au Gestionnaire, l'option entre autres d'acquérir les actions de l'Actionnaire Défaillant dans la Société à un prix égal à la VNI des actions. Le paiement à l'Actionnaire Défaillant en vertu de cette option se fera par billet à ordre sans recours ne portant pas intérêt, garanti par la participation achetée, dû six mois suivant la dissolution de la Société. Si l'actionnaire non défaillant et le Gestionnaire choisissent de ne pas acheter les actions, ces dernières peuvent être vendues à une tierce personne selon des conditions pas plus favorables que celles auxquelles l'actionnaire non défaillant aurait pu acheter ces actions.

Lorsqu'il apparaît à la Société qu'une personne, qui ne peut détenir des actions dans la Société, notamment de par sa non éligibilité au statut d'Investisseur Averti, seule ou conjointement avec une autre personne, est le bénéficiaire ou le propriétaire nominatif des actions, ou si le Conseil d'Administration estime raisonnablement qu'il existe un risque matériel pour la Société que la participation continue d'un actionnaire dans la Société n'accroisse les charges fiscales, réglementaires ou autres pesant sur la Société, le Conseil d'Administration est alors autorisé à procéder au rachat forcé des toutes les

actions détenues par un tel actionnaire (et doit y procéder lorsque la Loi SICAR l'y oblige). Le prix auquel les actions concernées seront rachetées correspondra à la VNI des actions (telle que déterminée sur la base de la valeur d'actif net de la Société au moment de ce rachat et au terme de l'Article 7). Si la VNI des actions est nulle ou négative, le prix auquel les actions concernées seront rachetées sera de EUR 1,- par action. L'exercice par la Société des pouvoirs qui lui sont conférés par ce paragraphe ne seront en aucun cas contestés ou invalidés au motif que les preuves de la propriété des actions sont insuffisantes ou que la véritable propriété des actions est différente de la propriété apparente au moment d'un rachat, à condition que dans ce cas lesdits pouvoirs aient été exercés de bonne foi par la Société.

Lorsqu'elle en a le droit, la Société peut appeler au rachat de tout ou partie des actions concernées par notification envoyée par lettre recommandée à l'adresse figurant sur le registre des actionnaires de la Société mentionnant (i) la date du rachat, (ii) le nombre d'actions visées par le rachat (iii) le prix de rachat et (iv) la méthode de paiement du prix de rachat.

En cas de Rachat Volontaire par la Société, les actionnaires informeront la Société, dans les quinze jours ouvrables suivant la réception par eux de la notification susmentionnée, de leur intention d'accepter ou non le rachat de leurs actions. Lorsque un ou plusieurs actionnaire(s) choisit(ssent) de ne pas faire racheter ces/leurs actions, l'(es) actionnaire (s) restant informera(ont) la Société, dans les quinze jours ouvrables suivant la réception d'une seconde notification par la Société appelant au rachat d'actions supplémentaires, de leur intention de faire racheter des actions supplémentaires d'après la méthode définie ci-avant.

En aucun cas un actionnaire ne peut demander le rachat de ses actions.

Chapitre III. Conseil d'Administration, Réviseurs d'Entreprises

Art. 9. Gestion. A l'exception du cas où la Société a un actionnaire unique permettant, en accord avec les lois applicables, d'avoir un nombre d'administrateurs inférieur, la Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et treize membres au maximum, actionnaires ou non (le "Conseil d'Administration").

Les membres du Conseil d'Administration seront élus conformément aux principes fixés de temps à autres dans le PPM de la Société pour une durée qui ne peut dépasser six ans par l'assemblée générale des actionnaires (le "PPM"), (et à cet égard Vesalius Biocapital Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg (le "Gestionnaire") devra, aussi longtemps que celui-ci détient des actions dans la Société, avoir un droit exclusif de proposition pour la nomination du Conseil d'Administration) qui fixera leur nombre, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Une résolution relative à la liquidation de la Société doit être soumise aux actionnaires si un conseil d'administration de remplacement n'est pas approuvé dans les six (6) mois à compter de la date de la résolution relative à la révocation de tous les membres du Conseil d'Administration. Si les actionnaires approuvent une telle résolution selon les règles de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts, la Société sera alors liquidée.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres du conseil restants auront le droit d'élire par cooptation un autre membre pour remplacer la position vacante jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui devra soit ratifier la cooptation soit élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par la Loi à l'assemblée générale ou au réviseur d'entreprises relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est notamment compétent pour approuver:

- (i) la gestion des appels de fonds aux investisseurs et de Vesalius Biocapital I S.A. SICAR
- (ii) la Distribution et le rachat d'actions;
- (iii) l'évaluation du Portefeuille d'Investissements
- (iv) la gestion des conflits d'intérêts
- (v) la révision des communications de l'information financière

Art. 11. Frais et Dépenses. Les membres du Conseil d'Administration seront remboursés des dépenses raisonnables engagées par eux en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société. Aucune autre rémunération ne sera payée aux membres du Conseil d'Administration, à l'exception des administrateurs indépendants dont la rémunération sera fixée par le Conseil d'Administration et soumise par la suite à l'approbation des actionnaires.

Art. 12. Responsabilité du Conseil d'Administration - Indemnisation. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, en raison de leur fonction, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque administrateur est uniquement responsable pour l'accomplissement de ses devoirs.

Les membres du Conseil d'Administration de la Société, ou leurs agents respectifs ne sont nullement responsables envers les actionnaires ou la Société pour des erreurs honnêtes de jugement, pour une action ou une omission entreprise

de bonne foi dans un but raisonnablement considéré comme étant dans le meilleur intérêt de la Société, pour les pertes causées par ces erreurs, actions ou omissions, ou pour la négligence, malhonnêteté ou mauvaise foi de tous les employés, courtiers et autres agents de la Société à condition que ces employés, courtiers ou agents aient été sélectionnés, engagés ou employés avec diligence raisonnable. Ces personnes peuvent s'entretenir avec des conseils et des comptables concernant les affaires de la Société et seront pleinement protégées et justifiées dans toute action ou omission qu'elles prendront conformément aux conseils ou avis de ces conseils ou comptables, à condition que ces derniers aient été sélectionnés avec une diligence raisonnable. Les dispositions de cet Article ne sont pas à interpréter comme déchargeant (ou cherchant à décharger) toute personne de toute responsabilité en raison de son action fautive volontaire, de sa grave insouciance, ou de sa négligence grossière, ou dans la mesure (et seulement dans la mesure) où cette responsabilité ne peut être exonérée, modifiée ou limitée en vertu du droit applicable, elle doit être interprétée comme donnant effet aux dispositions de cet Article dans leur plus grande étendue légalement permise.

La Société accepte d'indemniser le Conseil d'Administration de la Société et leurs agents respectifs de la manière la plus étendue légalement permise et de leur épargner et leur éviter (i) tous frais, coût et dépenses raisonnables, y compris les frais juridiques payés en relation avec ou résultant de toute prétention, action en justice, ou demande à rencontre du Conseil d'Administration de la Société, ou de leurs agents respectifs qui résulte de ou se rapporte de quelque manière que soit à la Société, à ses propriétés, à ses activités ou à ses affaires, et (ii) toutes prétentions, actions en justice et demandes, ainsi que toutes pertes ou dommages résultant de ces prétentions, actions et demandes comprenant les sommes payées pour le règlement de ou parvenir à un compromis (sur le conseil des avocats de la Société) sur ces prétentions, actions ou demandes; à condition que cette indemnisation ne concerne aucun acte qui constitue une grave insouciance, une action fautive volontaire, ou une négligence grossière. Les dépenses engagées par la personne indemnisée en défendant son action ou en engageant une procédure couverte par cet Article seront payées par la Société avant le règlement final de l'action ou de la procédure à condition que la personne indemnisée entreprenne de rembourser le montant de ces dépenses s'il est finalement déterminé que cette personne ne pouvait pas prétendre à être indemnisée. Les dispositions de cet Article resteront en vigueur pour chaque personne indemnisée que la personne indemnisée poursuive ou non les fonctions qui lui ont donné le droit de bénéficier d'une indemnité.

Art. 13. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou des mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires déterminées à des personnes ou comités de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration.

La Société sera liée par la signature conjointe ou individuelle de personnes auxquelles un pouvoir spécial de signer a été délégué par le Conseil d'Administration dans les limites de ce pouvoir spécial.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président (le "Président") et un Vice Président (le "Vice Président"). Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le "Secrétaire").

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président (si existant). Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux de ses membres le demandent.

Le Président, ou en son absence le Vice Président, présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en leur absence le Conseil d'Administration désignera à la majorité des membres présents un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être transmise une semaine au moins avant la date prévue pour la réunion, par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil d'Administration, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration choisira périodiquement. Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit comme son mandataire un autre membre du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres du Conseil d'Administration en fonction est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés lors de la réunion.

Le Président ne dispose pas de voix prépondérante.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent participer à une réunion par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre et de s'identifier réciproquement. Une telle participation sera considérée équivalente à

une présence physique à la réunion. Toute réunion faisant appel à de tels moyens de communication à distance est considérée comme ayant lieu au siège social de la Société.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les membres du Conseil d'Administration est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par tous les administrateurs physiquement présents à la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, pouvant être produits à l'occasion de poursuites judiciaires ou autrement utilisés, seront signés par le Président et le Secrétaire (le cas échéant) ou par deux membres du Conseil d'Administration.

Art. 15. Réviseur d'Entreprises. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses livres comptables et comptes sociaux, devront être contrôlés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s), actionnaire(s) ou non et qui exercera(ont) les fonctions prévues par la loi SICAR.

Le(s) réviseur(s) d'entreprises sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et il(s) restera(ont) en fonction jusqu'à la nomination de son (leur) successeur. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. Conflits d'Intérêt. Si un membre du Conseil d'Administration de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, celui-ci devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.

Ce membre ne devra pas participer ni voter sur cette transaction de la Société pour laquelle il a ou pourrait avoir un intérêt personnel sauf si le Conseil d'Administration décide par une décision dûment motivée (i) que l'opération en question est conclue à des conditions normales de marché et (ii) qu'elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du Conseil d'Administration ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Chapitre IV. Assemblée générale des Actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée des Actionnaires. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par la Loi.

Art. 18. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel qu'indiqué dans les convocations le quinzième jour du mois de mars à 13.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable bancaire luxembourgeois suivant.

Art. 19. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration ou le ou les réviseurs d'entreprise peuvent convoquer des assemblées générales (en plus de l'assemblée générale annuelle). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, telles que souverainement appréciées par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 20. Convocation des assemblées générales. Les actionnaires se réunissent après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une notice de convocation de l'assemblée générale conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou par la Loi. La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires considérée. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également indiquer, le cas échéant, toutes les modifications des Statuts proposées et le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, une autre personne, actionnaire ou non, en qualité de mandataire. Le Conseil d'administration peut arrêter la forme des procurations et peut exiger que les procurations soient déposées au lieu par lui indiqué au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout actionnaire, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des actionnaires à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le Conseil d'Administration pourrait exiger. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des actionnaires.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaire d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions doivent désigner une seule personne pour les représenter à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 22. Procédure. Chaque assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un scrutateur parmi les actionnaires présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 23. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre semaines. Il doit faire ainsi sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital émis.

Cette prorogation annule de plein droit toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 24. Vote. Une liste de présences indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix, dans les limites fixées par la Loi.

Le vote se fait à la main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux exigences de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple des votes émis, sans considération du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée en conformité avec les Statuts ou la Loi en vue de la modification des statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié de toutes les actions émises et en circulation. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Pour que les résolutions proposées soient adoptées et sauf disposition contraire de la Loi, une majorité des trois quarts des votes exprimés par les actionnaires est requise à ces assemblées générales.

Toute modification ou changement de la forme de la Société en tant que société d'investissement en capital à risque requiert l'accord préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier ainsi que l'accord unanime des actionnaires sauf pour un changement résultant d'une modification législative ou réglementaire de la Loi SICAR.

Le Gestionnaire en tant qu'actionnaire de la Société et aussi longtemps qu'il demeure actionnaire de la Société aura un droit de veto sur toutes les résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires à condition que l'exercice de ce droit de veto soit nécessaire, à la discrétion raisonnable du Gestionnaire, pour assurer la conformité avec le PPM et les présents Statuts. Lorsqu'il agit dans cette même fonction et pour les mêmes raisons, le Gestionnaire aura le droit de convoquer une assemblée générale des actionnaires et/ou de soumettre toutes résolutions à l'assemblée des actionnaires, sous réserve du respect des formalités de convocation requises par les présents Statuts.

Art. 25. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout actionnaire ou mandataire d'actionnaire qui en fait la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Président (si existant) ou deux administrateurs.

Art. 26. Responsabilité des actionnaires. Sauf dispositions légales à cet effet, aucun actionnaire n'est lié par, ni personnellement responsable pour les dépenses, le passif ou les obligations de la Société au-delà de ses Engagements dans la Société. Sauf dispositions légales à cet effet, aucun actionnaire n'est considéré comme fondateur de la Société et par conséquent aucun actionnaire n'est responsable des obligations du fondateur.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 27. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque années et sa termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 28. Approbation des comptes annuels. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions de la Loi et de la pratique comptable luxembourgeoise. Les comptes annuels sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires, qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Le Conseil d'Administration prépare également le rapport annuel tel que prévu par la Loi SICAR.

Art. 29. Répartition des bénéfices. Le Conseil d'Administration détermine la manière dont les bénéfices nets annuels sont distribués en répartissant tout ou partie du solde à un compte de réserve ou à une provision, de le reporter sur l'année financière suivante ou de le distribuer. Chaque action a droit à la même proportion dans ces distributions.

Sauf obligations légales, aucun détenteur d'actions ne sera obligé à aucun moment de rembourser et restituer à la Société tout ou partie de toutes distributions faites la Société conformément aux dispositions de l'article 29 ou de l'article 30. Le Conseil d'Administration peut verser aux actionnaires un acompte sur les distributions dans les conditions fixées par la Loi SICAR et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil d'Administration fixe le montant et la date de paiement de tels acomptes.

Aucune distribution ne résultera en ce que le capital émis de la Société tombe sous le seuil d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute avant le 30 septembre 2019 seulement sur proposition du Conseil d'Administration, au cours des dixième et onzième anniversaires de la Société par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée par une majorité des 4/5 des votes émis au cours d'une réunion tenue dans le respect des règles de quorum fixées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour tout amendement des présents Statuts.

Lors de la dissolution éventuelle de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou par toute autre personne (physique ou morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera ses pouvoirs et émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les actionnaires conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat financier que celui prévu par les règles de distribution prescrites par l'Article 29.

Les distributions en nature des actifs peuvent être effectuées par le liquidateur, moyennant accord de tous les actionnaires. Le liquidateur sera toutefois tenu de mettre en oeuvre tous les efforts raisonnables pour disposer de tous les actifs restants de la Société.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 31. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que la Loi SICAR.

Art. 32. Définitions. Engagement: L'Engagement d'un actionnaire correspond au montant que chaque actionnaire a accepté d'apporter au capital de la Société. Le Capital Engagé de la Société est égal à la somme des Engagements en capital de tous les actionnaires.

Titres: les Titres incluent les titres de tout type et nature ainsi que les droits et options qui s'y rapportent, ce qui inclut les actions, les billets à ordre, les obligations, les obligations non garanties, les titres de créances et autres participations dans des entreprises de toutes sortes."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la séance est levée à 12.15 heures.

Évaluation des frais:

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille deux cents euros (2.200.-).

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signés avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J-C Deschamps, S. Verdood, G. Geldhof, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 mars 2010. Relation: RED/2010/355. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication Mémorial C.

Rambrouch, le 25 mars 2010.

Edouard DELOSCH.

Référence de publication: 2010043605/984.

(100044652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

a b plus SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9573 Wiltz, 7, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 108.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010043510/10.

(100043443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

SOVALIM S.à.r.l. (Société de Valorisation Immobilière), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 35.097.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/03/2010.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010043514/13.

(100043532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

FHFA Center Osnabrück S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.516.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 1^{er} mars 2010

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 1^{er} mars 2010, que:

Après avoir constaté que Monsieur Edouard GEORGES s'est démis de ses fonctions d'administrateur, en date du 1^{er} mars 2010, les administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Jérôme WUNSCH, employé privé, né le 14 juillet 1959 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Edouard GEORGES, administrateur démissionnaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

FHFA CENTER OSNABRÜCK S.A.

Dr. Peter HAMACHER / Jérôme WUNSCH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010043911/21.

(100044568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Eikon Mezzanine Invest V S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.163.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 février 2010

1. La liquidation de la société EIKON MEZZANINE INVEST V S.A. est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Liquidateur

Référence de publication: 2010043527/15.

(100044242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Geldilux-TS-2009 S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 145.662.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mars 2010

1. La liquidation de la société GELDILUX-TS-2009 S.A. est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme

Merlis S.à r.l.

Signatures

Le Liquidateur

Référence de publication: 2010043529/16.

(100044254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Sculptor Springs of Eden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 133.554.

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique en date du 15 décembre 2009, de la société Sculptor Springs of Eden S.à r.l., que l'associé a pris la décision suivante:

- Transfert du siège social de l'Associé Sculptor Holdings S.à r.l., immatriculé sous le numéro B 111786 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, du 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg au 9 Parc d'Activité Syrdall L-5365 Münsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sculptor Springs of Eden S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant

Référence de publication: 2010043534/17.

(100044143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Fielmann GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 117.718.

—
Auszug der Beschlüsse der ausserordentlichen Generalversammlung vom 15. Februar 2010

Am Montag, den 15. Februar 2010 um 10.00 Uhr, sind die Gesellschafter der Fielmann GmbH in ihrem Hauptsitz zur ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Bestimmungen getroffen:

Die Generalversammlung beschliesst dem Rücktritt des Geschäftsführers:

- Herr Dieter Fallner, Augenoptikermeister, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Hinter den Gärten, 16, zuzustimmen.

- Frau Vera LANDRY, Optikerin, geboren am 28/09/1965 in Saarlouis wohnhaft in D-54439 Saarburg, Graf-Siegried-Strasse 68, wird auf unbestimmte Zeit zur neuen Geschäftsführerin ernannt.

- Herr Dr. Stefan Thies, Diplomkaufmann, wohnhaft in D-20149 Hamburg, Oderfelder Strasse 7, wird in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer bestätigt.

Gemäss Artikel 12 der Statuten wird die Gesellschaft in allen Angelegenheiten durch die Unterschrift von zwei Geschäftsführern verpflichtet.

Die Ernennung erfolgt mit sofortiger Wirkung

Luxemburg, den 15. Februar 2010.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010043970/21.

(100044024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Frale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.340.

—
La Convention de Domiciliation conclue en date du 1^{er} janvier 2009 entre la Société Anonyme FRALE S.A., avec Siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et la Société Européenne de Banque S.A., avec Siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.859, a été dénoncée avec effet immédiat en date du 17 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Edoardo Tubia / Salvatore Desiderio

Référence de publication: 2010043536/16.

(100044219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

New Deal International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 65.850.

—
Le Contrat de Domiciliation conclu en date du 9 novembre 2000 entre la Société NEW DEAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme (en Liquidation), avec Siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et la Société Européenne de Banque S.A., avec Siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.859, a été dénoncé avec effet immédiat en date du 17 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010043537/15.

(100044217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Waldeck Capital (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 140.185.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 janvier 2010

Le conseil d'administration prend, à l'unanimité des membres présents, la résolution suivante:

A partir du 21 janvier 2010, l'adresse du siège social de la société est comme suit:

59, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010043538/12.

(100044380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Lovan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 108.228.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the twenty fourth day of February

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Ms Fiona Finnegan, residing in Luxembourg

"the proxy"

acting as a special proxy of Virtual Commerce Solutions Limited, organization number 22450 a company situated at 1 Mapp Street, Belize City, Belize, Central America.

"the mandator"

by virtue of proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxies declared and requested the notary to act:

I.- That the société anonyme "Lovan SA", having its head office at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 108228, has been incorporated by deed enacted on the 13th May 2005, published in the Mémorial C number 1032 of the 13th October 2005;

II.- That the subscribed share capital of the société anonyme "Lovan SA" amounts currently to thirty one thousand Euros (31 000 EUR), represented by one thousand (1.000) shares having a par value of thirty one Euros (EUR 31) each.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "Lovan SA".

IV.- That the mandator acquired 1000 shares of the predesignated company and that as the shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator takes over, as liquidator, the wiping out of the known or unknown liabilities and commitments of the company, which must be terminated before any appropriation whatsoever of the assets to its own person as sole shareholder.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of directors, statutory auditor and managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail:

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre février.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mlle Fiona Finnegan demeurant professionnellement à Luxembourg.

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Virtual Commerce Solutions Limited, avec numéro d'identité 22450, située au 1 Mapp Street, Belize City, Belize, Amérique Centrale.

"le mandant"

en vertu de procurations sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "Lovan SA", ", ayant son siège social à 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro B 108228, a été constituée suivant acte reçu le 13 mai 2005, publié au Mémorial C numéro 1032 du 13 Octobre 2005.

II.- Que le capital social de la société anonyme "Lovan SA", prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille Euros (EUR 31 000), représentés par mille (1 000) actions de trente et un Euros (EUR 31) chacune.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Lovan SA".

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. FINNEGAN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 février 2010. Relation: LAC/2010/8581. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010043610/77.

(100044166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Fincapital Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 86.165.

La Convention de Domiciliation, conclue en date du 1^{er} janvier 2009, entre la Société Anonyme FINCAPITAL HOLDING S.A. (anciennement Société Anonyme Holding), précédemment avec Siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et la Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme, ayant son Siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.859, a été résiliée avec effet au 15 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne Banque

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010043539/15.

(100044220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Circle Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 125.134.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société "CIRCLE INVESTMENT S.A.", reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 mars 2010, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 mars 2010. Relation: EAC/2010/3494.

- que la société "CIRCLE INVESTMENT S.A." (la "Société"), société anonyme, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 125 134,

constituée suivant acte du notaire soussigné du 7 mars 2007 et publié au Mémorial C numéro 884 du 15 mai 2007, au capital social de trente et un mille Euros (31.000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100.- EUR),

se trouve à partir de la date du 23 mars 2010 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 3 mars 2010 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 mars 2010.

Référence de publication: 2010044084/27.

(100044852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Barem Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 85.065.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 10 décembre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes les opérations de la liquidation:

- société anonyme BAREM EQUITY SA, dont le siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a été dénoncé en date du 13 janvier 2006, (N°R.C.S. B 85 065)

Pour extrait conforme

Emilie MELLINGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2010043540/16.

(100044224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

H2O International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 142.026.

Extrait des résolutions de la réunion de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009

- M. Nicolas MICHAUX a été nommé à compter du 1^{er} janvier 2010 en qualité de commissaire aux comptes de la société, en remplacement de Denis BOUR, révoqué à compter du 31 décembre 2009.

- Le siège social non statutaire a été transféré à compter du 1^{er} janvier 2010 du 2 Rue Wilson L-2732 Luxembourg au 1 Avenue de la Gare L-1611 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

44474

H2O INTERNATIONAL S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010043541/16.

(100044229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Barracuda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.650,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 89.519.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 23 février 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech et Virginie Delrue, en tant que gérants de la société, est acceptée avec effet au premier janvier 2010.

- La nomination de Marjoleine van Oort, née à Groningen, Pays-Bas, le 28 février 1967, ayant l'adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg en tant que gérant est acceptée avec effet au premier janvier 2010 et ce pour une durée indéterminée.

- La nomination de Jorrit Cromptvoets, né à Voorst, Pays-Bas, le 16 mai 1976, ayant l'adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg en tant que gérant est acceptée avec effet au premier janvier 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Pour extrait conforme

Jorrit Cromptvoets

Référence de publication: 2010043813/22.

(100044269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Musical Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 92.904.

—
La fiduciaire BOA ADVISORY SA résilie au 19/03/2010 avec effet immédiat, la convention de domiciliation pour la société MUSICAL INVEST n° RCS B0092904 et dénonce donc son siège social au 42 Place Guillaume II L-1648 Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010043548/10.

(100044614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Project Value Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 142.752.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 23 décembre 2009

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PROJECT VALUE INVESTORS S.A. a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société PROJECT VALUE INVESTORS S.A., en liquidation, a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans suivant la liquidation à son ancien siège social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Signatures

Le liquidateur

Référence de publication: 2010043549/18.

(100044691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Eggborough HoldCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 80.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 152.051.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société adoptées le 24 mars 2010:

L'associé unique de la Société a décidé de qualifier les gérants nommés, Sandra Ehlers et Alan Carr, de gérants de catégorie A.

L'associé unique de la Société a également décidé de fixer à 4 le nombre des gérants de la Société et a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de catégorie B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Ivo Hemelraad, né le 12 octobre 1961 à Utrecht (Pays-Bas), résidant professionnellement au 12, Rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; et

- Johanna Dirkje Martina van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas), résidant professionnellement au 12, Rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Le conseil de gérance de la Société sera dorénavant composé de:

- Sandra Ehlers (gérant de catégorie A);
- Alan Carr (gérant de catégorie A);
- Ivo Hemelraad (gérant de catégorie B); et
- Johanna Dirkje Martina van Oort (gérant de catégorie B).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Eggborough HoldCo 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010043805/26.

(100044070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Morea Finance S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 98.809.

—
Le siège de la société Morea Finance S.A., numéro RC B 98809, avec siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, a été dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010043550/10.

(100044165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

BRE/Berlin Esplanade Hotel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 115.115.

—
En date du 27 décembre 2007, le gérant unique de l'actionnaire BRE/German Hotel Holding I S.à r.l., actionnaire de la société, a décidé de transférer le siège social de la Société du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au

- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010043554/13.

(100044570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

BRE/Woking S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 87.945.

En date du 27 décembre 2007, le gérant unique de l'actionnaire BRE/Europe S.à r.l., actionnaire de la société, a décidé de transférer le siège social de la Société du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au
- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010043555/13.

(100044589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Parcolog S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 78.756.

En date du 27 décembre 2007, le gérant unique de l'actionnaire Blackstone Lux S.à r.l., actionnaire de la société, a décidé de transférer le siège social de la Société du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au
- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010043556/13.

(100044587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

SXS Distribution S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.
R.C.S. Luxembourg B 143.826.

ENTRE LES SOUSSIGNES:

Monsieur Steve FOSSEPREZ, demeurant à 5360 Hamois, 12 rue d'Achet
Comparants d'une part

Et

Mademoiselle Valérie FOSSEPREZ, demeurant à 5001 Live sur Meuse, chaussée de Liège 715
Comparante de seconde part

Cession de parts sociales

Monsieur Steve FOSSEPREZ cède par la présente à Mademoiselle Valérie FOSSEPREZ, comparante de seconde part, qui accepte sous les garanties ordinaire et de droit les plus étendues en pareille matière, ici présente: cent parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros chacune, entièrement libérées.

Origine de la propriété

Le cédant est propriétaire des actions depuis la création de la SXS Distribution S.à.r.l. le 19 décembre 2008 aux termes de la constitution de la société auprès du Notaire Probst à Ettelbruck.

Prix

Les présentes cessions sont consenties et acceptées pour le prix de douze mille cinq cents euros.

Le prix stipulé est payable à la signature de cette convention.

Les cessionnaires déclarent parfaitement connaître la situation de la société lors de la constitution.

Fait et passé à Rombach, au siège social de la société, route de Bigonville 18 à 8832 Rombach

Le 15 juin 2009.

Monsieur Steve FOSSEPREZ / Mademoiselle Valérie FOSSEPREZ

Cédant / Cessionnaire

Référence de publication: 2010044202/28.

(100045049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

BRE/Triangle Shareholder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 88.797.

En date du 27 décembre 2007, le gérant unique de l'actionnaire BRE/Europe S.à r.l., actionnaire de la société, a décidé de transférer le siège social de la Société du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au
- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010043557/13.

(100044592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Rogo Trading International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 111.669.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 04 janvier 2010 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du no. 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, au no. 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 janvier 2010.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2010043664/15.

(100044330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Agua S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 101.500.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq février.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme "AGUA S.A." (la "Société"), ayant son siège social au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Francis KESSELER en date du 15 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 30 août 2004, numéro 878.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Mylène Basso, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eddy Dôme, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. L'actionnaire présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, sont indiqués sur une liste de présence signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il résulte de la dite liste de présence que les quatre cents (400) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour qui a été préalablement porté à la connaissance de l'actionnaire.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Mise en liquidation de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur.

3. Détermination des pouvoirs du liquidateur.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Changement d'adresse de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur,

Monsieur Eddy Dôme, expert-comptable, demeurant au 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

- Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

- Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 35 avenue Monterey, L-2163 au 43, boulevard Joseph 11, L-1840 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. BASSO, H. JANSSEN, E. DÔME, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 01 mars 2010. Relation: LAC/2010/8820. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010043597/62.

(100044304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

BRE/Triangle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 87.471.

En date du 27 décembre 2007, le gérant unique de l'actionnaire BRE/Triangle JV S.à r.l., actionnaire de la société, a décidé de transférer le siège social de la Société du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au

- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010043661/13.

(100044594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

BRE/Triangle JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 87.694.

En date du 27 décembre 2007, le gérant unique de l'actionnaire BRE/Triangle Shareholder S.à r.l., actionnaire de la société, a décidé de transférer le siège social de la Société du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au - 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010043662/13.

(100044598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Laucath S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 14.808.

DISSOLUTION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 15 mars 2010, que la liquidation de la société, décidée en date du 2 février 2010, a été clôturée et que LAUCATH S.A. a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 MARS 2010.

Pour LAUCATH S.A.

Société anonyme holding liquidée

Pour le Liquidateur: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-Président / -

Référence de publication: 2010043914/20.

(100045418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Estrela S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7620 Larochette, 68A, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 94.878.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le dix-neuf mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Estrela PESSOA FERREIRA, ouvrière, née à Cantanhede (Portugal), le 24 mai 1973, demeurant à L-7620 Larochette, 68A, rue de Mersch.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

a. Que la société à responsabilité limitée "ESTRELA S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-7620 Larochette, 68A, rue de Mersch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 94878, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 23 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 893 du 1^{er} septembre 2003.

b. Que le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, entièrement libérées.

c. Que suite à une cession de parts sociales sous seing privé du 30 décembre 2004, Madame Tomasia SILVA OLIVEIRA PINTO, ouvrière, née à Ovar (Portugal), le 21 août 1978, demeurant à L-7621 Larochette, 39, rue du Moulin, a cédé ses soixante (60) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Madame Estrela PESSOA FERREIRA, préqualifiée.

d. Que cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article 8 des statuts et considérée comme dûment signifiée à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Une copie de ladite cession de parts sociales, signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

e. Que l'activité de la Société ayant cessé, la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet rétroactif au 31 décembre 2009 et sa mise en liquidation.

f. Que la comparante, en tant qu'associée unique ("Associée Unique"), se désigne comme liquidateur de la Société.

g. Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit.

h. Que l'Associée Unique est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

i. Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

j. Que décharge pleine et entière est accordée aux gérantes de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

k. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-7620 Larochette, 68A, rue de Mersch.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "ESTRELA S.à r.l."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et l'Associée Unique s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: PESSOA FERREIRA - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 30 mars 2010. Relation GRE/2010/1018. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 1^{er} avril 2010.

Référence de publication: 2010045284/53.

(100046520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

BRE/Sweden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 92.490.

En date du 27 décembre 2007, le gérant unique de l'actionnaire BRE/Europe S.à r.l., actionnaire de la société, a décidé de transférer le siège social de la Société du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au

- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010043663/13.

(100044604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Transfolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.
R.C.S. Luxembourg B 58.489.

—
EXTRAIT

Il résulte des procès-verbaux de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société TRANSFOLUX S.A. qui s'est tenue en date du 1^{er} mars 2010 que rétroactivement les mandats suivants sont prolongés du 1^{er} janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2014:

- *Administrateurs:*

* La société Real Estate Investment USA Llc (anciennement Real Estate Investment Inc), sis 113, Barksdale Professional Center, City of Newark, County of New Castle, 19711 Delaware - USA, registre de commerce State of Delaware: 2717659 8100-971342045, représentant légal Monsieur Paul Kerkhofs, né le 7 février 1948 à Bruxelles (Belgique), et demeurant à Quartier Gbessia Port, GU - Conakry.

* Monsieur Paul Kerkhofs, né le 7 février 1948 à Bruxelles (Belgique), et demeurant à Quartier Gbessia Port, GU - Conakry.

- *Administrateur délégué:*

* Monsieur Paul Kerkhofs, né le 7 février 1948 à Bruxelles (Belgique), et demeurant à Quartier Gbessia Port, GU - Conakry.

Luxembourg, le 5 mars 2010.

Pour extrait conforme

Pour mandat

Signature

Référence de publication: 2010044260/25.

(100045179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Chahine Specialized Investment Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 134.906.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 18 mars 2010

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Julien Bernier, François Garcin et Jacques Chahine en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011,
2. de réélire la firme HRT Révision S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Pour CHAHINE SPECIALIZED INVESTMENT FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2010043987/20.

(100044072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

SOPA Luxembourg, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun.
R.C.S. Luxembourg B 124.757.

—
L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société en commandite simple "SOPA LUXEMBOURG SCS.", ayant son siège social à L-2670 Luxembourg, 59, Boulevard de Verdun, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 124.757, constituée suivant acte reçu le 29 janvier 2007, publié au Mémorial C numéro 773 du 03 mai 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie MAGER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Sonia STILL, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sandrine PELLIZZARI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, la secrétaire, la scrutatrice et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 37.000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision sur la mise en liquidation de la société;
2. Décharge aux organes de la société;
3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de donner décharge aux organes de gestion de la société pour l'exécution de leur mandat à compter de ce jour.

Troisième résolution:

L'assemblée nomme liquidateur:

la société Korely International S.A., ayant son siège social à Calle Aquilino de la Guardia 8, Panama City (République de Panama), enregistré au Registre Public de Panama sous numéro 216168.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. MAGER, S. STILL, S. PELLIZZARI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56866. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION, CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 06 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010043599/65.

(100044497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Consomat S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 281, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 52.615.

L'an deux mil dix, le vingt-deux février.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société "CONSOMAT S.A.R.L." une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-5885 Hesperange, 281, route de Thionville,

constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, alors notaire de résidence à Pétange le 12 octobre 1995, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 652 du 21 décembre 1995,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 52.615.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte à 9.15 heures sous la présidence de Madame Diana HOFFMANN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente nomme Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg comme secrétaire

L'assemblée choisit Monsieur Jean-Nicolas WEBER, administrateur, demeurant à Luxembourg comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter.

I. La présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis aux associés, contenant l'ordre du jour par courrier recommandé.

II. Que les associés présents ou représentés et le nombre des parts sociales détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les associés, les mandataires des associés représentés, ainsi que par les membres du bureau. Ladite liste et les procurations signées "ne varietur" par les membres du bureau resteront annexées à l'original du présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- 1.- Décision de mettre la société "CONSOMAT SARL" en liquidation.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs
- 3.- Accepter la démission du gérant et lui donner pleine et entière décharge jusqu'à ce jour.
- 4.- Divers.

IV. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente Assemblée, les associés représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur à été communiqué au préalable.

V. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre et de mettre la société CONSOMAT SARL en liquidation à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme aux fonctions de liquidateur Monsieur Jean-Nicolas WEBER, conseil économique, demeurant à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. 11 peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera..

Troisième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission du gérant et lui confère pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée à 09.30 heures.

44484

Evaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 850.- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. HOFFMANN, P. WEILER, J.N. WEBER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 février 2010. Relation: LAC/2010/8382. Reçu € 12.- (douze euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010043637/65.

(100044558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

BRE/Hemel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 87.987.

En date du 27 décembre 2007, le gérant unique de l'actionnaire BRE/Europe S.à r.l., actionnaire de la société, a décidé de transférer le siège social de la Société du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au - 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010043665/13.

(100044610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Sepim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.082.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 mars 2010

L'assemblée remplace le commissaire aux comptes, Mme Sandrine Chantraine par CHESTER & JONES Sarl, 165A, route de Longwy, L-4751 Pétange, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 120.602. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée devant se tenir en 2016.

Le mandat des administrateurs suivants est reconduit jusqu'à l'assemblée devant se tenir en 2016:

- Me Michaël Dandois, domicilié au 48, bd G.-D. Charlotte, L-1330 Luxembourg
- Me Antoine Meynial, domicilié au 48, bd G.-D. Charlotte, L-1330 Luxembourg
- Mr Stéphane Warnier, domicilié au 48, bd G.-D. Charlotte, L-1330 Luxembourg

Me Michaël Dandois est nommé président du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Référence de publication: 2010043795/19.

(100044393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Immopam S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8369 Hivange, 3A, rue de Kahler.

R.C.S. Luxembourg B 129.201.

Assemblée extraordinaire

Monsieur Ferreira Martins Belmiro, employé privé, né à Coimbra (P) le 07.04.1962, demeurant à 3A rue de Kahler L-8369 Hivange déclare par la présente de céder et transporter sous les garanties ordinaires de fait et de droit ces 2 parts

sociales de la société susmentionnée à Monsieur Yaghma Abdolhossein, demeurant à 22 rue des Carrefours à L-8015 Strassen, qui lui les acceptent moyennant le prix global 150 euro que le cédant accepte avoir reçu du cessionnaire, ce dont bonne et valable quittance.

Monsieur Abidi El Mostafa, employé privé, né le 1.01.1966 à Kenifra (Maroc) demeurant à 12, rue de l'Alzette L-4010 Esch Alzette déclare par la présente de céder et transporter sous les garanties ordinaires de fait et de droit ces 2 parts sociales de la société susmentionnée à Monsieur Yaghma Abdolhossein, demeurant à 22 rue des Carrefours à L-8015 Strassen, qui lui les acceptent moyennant le prix global 150 euro que le cédant accepte avoir reçu du cessionnaire, ce dont bonne et valable quittance.

La répartition actuelle des parts se compose comme ci dessous:

Mr. Ferreira Martins Belmiro	48 parts
Mr. Abidi El Mostafa	48 parts
Mr. Yaghma Abdolhossein	4 parts
TOTALITE:	100 PARTS

Est nommé nouveau gérant unique Monsieur Yaghma Abdolhossein à partir du 25.04.09

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature isolée du gérant unique.

Fait à Luxembourg le 25 avril 2009 en autant d'exemplaires que de parties.

Mr. Ferreira Martins Belmiro /
Mr. Abidi El Mostafa /
Mr. Yaghma Abdolhossein

Référence de publication: 2010044816/28.

(100045665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

American Continental Properties International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 30.394.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 9 décembre 2009:

Sont réélus au poste d'Administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010:

- Monsieur Gabriele M. BRAVI, Administrateur de société, demeurant 1, Via degli Amadio, CH-6901 Lugano.
- Maître Nicolas KILLEN, Avocat, demeurant 2, rue de Jargonnant, CH-1211 Genève.

Sont élus jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010, remplacement de Madame Mireille GEHLEN et de Monsieur Thierry JACOB, Administrateurs démissionnaires.

- Monsieur Marco NEUEN, Administrateur de société, demeurant 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
- Monsieur Jacques RECKINGER, Administrateur de société, demeurant 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
- Monsieur René SCHLIM, Administrateur de société, demeurant 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Est élue jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010, à la place de HRT Révision S.A. Commissaire aux Comptes démissionnaire

- Fiduciaire de Luxembourg S.A., 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

L'Assemblée décide de transférer le siège social au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010043892/24.

(100044389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Batselaer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 39.385.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique à Luxembourg le 25 février 2010

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Jean-Marc DEBATY, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- Madame Carine AGOSTINI, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

en lieu et place de:

- Monsieur Gaston SCHANEN, demeurant professionnellement au 85, route d'Echternach, L-1453 Luxembourg;
- Monsieur Jean-Claude THEISEN, demeurant professionnellement au 85, route d'Echternach, L-1453 Luxembourg;
- Monsieur Maurice HOUSSA, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

L'Assemblée décide de nommer à la fonction de commissaire aux comptes la société Luxembourg International Consulting S.A., dont le siège social se trouve au 7, Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg en lieu et place de MAZARS.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2014.

Le siège social est transféré du 85, Route d'Echternach, L-1453 Luxembourg au 7, Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2010043933/26.

(100045429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Service Taxis S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2173 Luxembourg, 8, rue Munchen-Tesch.

R.C.S. Luxembourg B 152.097.

—
STATUTS

L'an deux mille dix. Le trois mars.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Carlos Alberto DA SILVA DUARTE, ouvrier, né à Soure (Portugal), le 23 août 1976, demeurant à L-2173 Luxembourg, 8, rue Munchen-Tesch;

2. Madame Liliane SILBEREISEN, indépendante, née à Luxembourg, le 18 juin 1960, demeurant à L-7381 Bofferdange, 121, Cité R. Schmitz.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:
SERVICE TAXIS S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de taxis (loueur de taxis).

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CINQ CENTS (500) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1. Monsieur Carlos Alberto DA SILVA DUARTE, prénommé, QUATRE CENTS PARTS SOCIALES	400
2. Madame Liliane SILBEREISEN, prénommée, CENT PARTS SOCIALES	100
TOTAL: CINQ CENTS PARTS SOCIALES	500

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

- I.- Est nommé gérant de la société: Monsieur Carlos Alberto DA SILVA DUARTE, prénommé.
- II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.
- III.- Le siège social de la société se trouve à: L-2173 Luxembourg, 8, rue Munchen-Tesch.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Da Silva Duarte, Silbereisen, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 mars 2010. Relation: EAC/2010/2613. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010043650/71.

(100044098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Eureka SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.127.

Extrait du procès-verbal à l'Assemblée Générale Statutaires tenue le 9 mars 2010 à 11h

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le 9 mars 2010, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de renouveler pour un terme de -1- (un) an, la société PricewaterhouseCoopers Sàrl, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'entreprises.

Le mandat du Réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les états financiers clôturés au 30 septembre 2010.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010044017/20.

(100044214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

**Leica Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Langford S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 149.360.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth of March.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ideal Base Limited, a company incorporated under the laws of Hong Kong, having its registered address at 25th Floor, DCH Commercial Centre, 25 Westlands Road, Quarry Bay, Hong Kong, China, registered with the Hong Kong Registrar of Companies under number 1413191,

here represented by Ms. Peggy Simon, employee, with professional address at 9, Rabbatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on March 19, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Langford S.à r.l." (the "Company"), having its registered office at 560A rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 149 360, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary public residing in Echternach, dated November 18th, 2009, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 2446, on December 16th, 2009.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand, five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand, five hundred (12,500) shares without nominal value.

III. The appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to change the name of the Company from its current name "Langford S.à r.l." to "Leica Holdings S.à r.l."

Second resolution

Pursuant to the above resolution, the sole shareholder resolved to amend therefore article 4 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

" **Art. 4. Name.** The Company will have the name of "Leica Holdings S.à r.l. "

Third resolution

The sole shareholder further resolved to appoint with immediate effect at the date hereof the following persons as new managers of the Company:

- Mr. Chi Kin YUNG, born in People's Republic of China on January 18th, 1942, having his address at 75 Repulse Bay Road, Repulse Bay, Hong Kong, China;

- Ms. Frances Ming Fong YUNG, born in People's Republic of China on May 12th, 1971, having her address at 75 Repulse Bay Road, Repulse Bay, Hong Kong, China; and

- Mr. Andy Ming Tai YUNG, born in Hong Kong on December 29th, 1982, having his address at 75 Repulse Bay Road, Repulse Bay, Hong Kong, China.

Fourth resolution

The sole shareholder also resolved to accept the resignation of Mr. Marcel Stephany, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on September 4th, 1951, having his professional address at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Be-reldange, Grand Duchy of Luxembourg, as manager of the Company, with immediate effect at the date hereof.

Fifth resolution

Pursuant to the above resolution, the sole shareholder resolved to grant discharge to Mr. Marcel Stephany for the exercise of his mandate until the date of his resignation.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Ideal Base Limited, une société constituée selon les lois de Hong Kong, ayant son siège social au 25th Floor, DCH Commercial Centre, 25 Westlands Road, Quarry Bay, Hong Kong, Chine, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Hong Kong sous le numéro 1413191,

ici représentée par Madame Peggy Simon, employée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 mars 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Langford S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 560A rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149 360, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach en date du 18 novembre 2009, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2446, le 16 décembre 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale.

III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé de changer la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle "Langford S.à r.l." en "Leica Holdings S.à r.l."

Seconde résolution

Conformément à la résolution ci-dessus, l'associée unique a décidé de modifier l'article 4 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. Dénomination sociale.** Enregistré à Echternach, le 22 mars 2010 Relation: ECH/2010/408 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

La Société a comme dénomination "Leica Holdings S.à r.l."

Troisième résolution

L'associée unique a décidé, avec effet immédiat à la date de ce jour, de nommer les personnes suivantes en qualité de nouveaux gérants de la Société:

- M. Chi Kin YUNG, né en République Populaire de Chine, le 18 janvier 1942, ayant son adresse au 75 Repulse Bay Road, Repulse Bay, Hong Kong, Chine;

- Mme Frances Ming Fong YUNG, née en République Populaire de Chine, le 12 mai 1971, ayant son adresse au 75 Repulse Bay Road, Repulse Bay, Hong Kong, Chiine; et

- M. Andy Ming Tai YUNG, né à Hong Kong, le 29 décembre 1982, ayant son adresse au 75 Repulse Bay Road, Repulse Bay, Hong Kong, Chine.

44490

Quatrième résolution

L'associée unique a décidé d'accepter la démission de M. Marcel Stephany, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 4 septembre 1951, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg, de sa qualité de gérant, avec effet immédiat à la date de ce jour.

Cinquième résolution

Conformément à la résolution ci-dessus, l'associée unique a décidé de donner décharge à M. Marcel Stephany pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 mars 2010. Relation: ECHH/2010/408. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 26 mars 2010.

Référence de publication: 2010043629/119.

(100044307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

J S Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.635.975,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.781.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 15 mars 2010 de la société J S Holdings Luxembourg S.à r.l. les décisions suivantes ont été prises:

- Révocation du Gérant A suivant en date du 24 janvier 2010:

Monsieur Charles Harry Wilken, né le 13 septembre 1948 à Elgin, Royaume-Uni, ayant demeuré à Jardine House, 33-35 Reid Street, Hamilton HM EX, Bermudes, en qualité de Gérant A de la Société

- Nomination de la Gérante A suivante en date du 15 mars 2010 pour une durée indéterminée:

Madame Dianne Edmunds, née le 11 juillet 1949 à Whitley Bay, Royaume-Uni, demeurant à Jardine House, 33-35 Reid Street, Hamilton HM EX, Bermudes, en qualité de Gérante A de la Société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Anthony John Liddell Nightingale, Gérant A

- Dianne Edmunds, Gérante A

- Manacor (Luxembourg) S.A., Gérant B

- Mutua (Luxembourg) S.A., Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J S Holdings Luxembourg S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant B

Signatures

Référence de publication: 2010044013/26.

(100044123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

**Q.W.A.N.T. S.A., Société Anonyme,
(anc. Wisson S.A.).**

Siège social: L-1932 Luxembourg, 39, rue Auguste Letellier.
R.C.S. Luxembourg B 61.965.

Im Jahre zweitausendzehn, den zweiten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER im Amtssitz in Luxembourg versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Holding unter Form einer Aktiengesellschaft „WISSON S.A.“ mit Sitz in L-2133 Luxembourg, 50, rue Nicolas Martha, gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean Seckler mit Amtssitz in Junglinster am 24. November 1997, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 147 vom 10. März 1998, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 61.965.

Die Versammlung wurde eröffnet um 8.45 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Alexej DAJNEC, IT-Systemtechniker, wohnhaft in D-66701 Beckingen, Lutwinusstrasse 1.

Der Präsident bestimmte zur Sekretärin Frau Tatjana DAJNEC, Hausfrau, wohnhaft in D-66701 Beckingen, Lutwinusstrasse 1.

Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler Herr Paul-Hubertus NELKE, Buchhalter, berufsansässig in Luxemburg. Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I. Die erschienenen Aktionäre der Gesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen innegehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, die Sekretärin, den Stimmenzähler und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Präsenzliste erhellt, daß die 50 (fünfzig) bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außerordentlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Ersetzen der kompletten Statuten einschließlich der Umwandlung des Kapitals von 50.000,- USD (Fünfzigtausend US Dollar) in 35.200,-EUR (fünfunddreissigtausend zweihundert Euro) zum Kurs von 1,4204545;

2. Festlegung des Nennwerts pro Aktie auf 100,- EUR (einhundert Euro) und Austausch der bestehenden 50 (fünfzig) Aktien durch 352 (dreihundertzweiundfunfzig) neue Aktien.

3. Abberufung von 3 Mitgliedern des Verwaltungsrates;

4. Berufung von 3 Verwaltungsratsmitgliedern;

5. Abberufung des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitgliedes

6. Einsetzung des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitgliedes

7. Festlegung der Zeichnungsberechtigung

8. Verschiedenes.

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss.

Die Versammlung beschliesst:

- den Namen der Gesellschaft in Q.W.A.N.T. S.A. umzuändern, auf das Statut der Holdinggesellschaft zu verzichten und den Zweck der Gesellschaft umzuändern,

- das Gesellschaftskapital von 50.000,- USD (Fünfzigtausend US Dollar) in 35.200,- EUR (fünfunddreissigtausend zweihundert Euro) zum Kurs von 1,4204545 umzuwandeln;

- den Nennwert pro Aktie auf 100,- EUR (einhundert Euro) festzulegen und die bestehenden 50 (fünfzig) Aktien durch 352 (dreihundertzweiundfunfzig) neue Aktien auszutauschen

- das Datum der ordentlichen Gesellschafterversammlung auf den dritten Freitag des Monats Mai jeden Jahres um 10.00 Uhr zu verlegen

- das statutarische Zeichnungsrecht abzuändern; und

- infolge dessen die Satzung komplett neu zu formulieren und ihr folgenden Wortlaut zu geben:

I. Name - Sitz - Dauer

Art. 1. Die Gesellschaft wird gegründet gemäß den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften nebst den dazu ergangenen Gesetzesänderungen.

Der Name der Gesellschaft ist Q.W.A.N.T. S.A..

Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxembourg-Stadt, Großherzogtum Luxembourg.

Er kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats in jede beliebige Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, die geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz und/oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, jedoch nicht länger als bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist nicht begrenzt. Die Dauer kann begrenzt werden durch einen Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre unter den für Satzungsänderungen geltenden Bedingungen.

II. Gesellschaftszweck

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der IT-Handel, Service und Montage, beinhaltend Internet/Netzwerkeinrichtungen, PC-Service und Reparaturen, Videoüberwachung, Alarmanlagen und SAT-Systeme.

Die Gesellschaft kann sich beteiligen unter irgendeiner Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, und alle anderen Anlagemöglichkeiten, wie den Erwerb von allen Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder sonst wie, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung oder Tausch, die Überwachung und die Verwertung ihrer Beteiligungen tätigen. Sie kann an der Gründung und an der Förderung jedes Industrie- oder Handelsunternehmens teilhaben und solche Unternehmen durch die Gewährung von Darlehen, Vorschüssen, Bürgschaften oder in anderer Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann in diesem Zusammenhang verzinst oder auch zinslose Darlehen aufnehmen oder gewähren. Sie kann Anleihen oder andere Arten von Schuldverschreibungen ausgeben.

Die Gesellschaft ist des weiteren ermächtigt alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern zu tätigen.

Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt, im eigenen Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen verfolgen und jede Transaktion tätigen, die diesen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaft in denen sie eine Beteiligung hält, fördert.

Sie wird alle Maßnahmen treffen, um ihre Rechte zu wahren und kann im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915 alle Geschäfte und Handlungen vornehmen, die ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder dienlich sind.

III. Kapital - Aktien

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt FÜNFUNDREISSIG TAUSEND ZWEIHUNDERT EURO (35.200,00 EUR), eingeteilt in DREIHUNDERT ZWEIUNDFÜNFZIG (352) Aktien mit einem Nennwert von je EINHUNDERT EURO (100,00 EUR).

Art. 4. Die Aktien sind je nach Belieben des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien, mit Ausnahme derjenigen, welche laut Gesetz Namensaktien sein müssen.

Die Aktien können in Zertifikaten über alle oder mehrere Aktien ausgegeben werden.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien mittels ihrer freien Reserven zurückkaufen im Rahmen von Artikel 49-2 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

IV. Verwaltung

Art. 5. Die Verwaltung der Gesellschaft untersteht einem Rat von mindestens drei Mitgliedern, welche nicht Aktionäre sein müssen. Die Verwaltungsratsmitglieder werden für die Dauer von höchstens sechs Jahren ernannt. Die Mitglieder können von der Generalversammlung beliebig abberufen werden. Die Wiederwahl ist möglich. Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrats einen vorläufigen Nachfolger bestellen, dessen Bestellung durch die nächstfolgende Generalversammlung zu bestätigen ist.

Art. 6. Der Verwaltungsrat hat die ausgedehntesten Befugnisse, alle Transaktionen durchzuführen und alle Handlungen vorzunehmen, die für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten, soweit sie nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat kann seinen Präsidenten bestimmen, der in den Generalversammlungen den Vorsitz führt und der in allen externen Angelegenheiten als Sprecher des Verwaltungsrats auftritt.

In Abwesenheit des Präsidenten wird der Vorsitz der Versammlung dem ältesten anwesenden Mitglied des Verwaltungsrats übertragen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Ein Mitglied des Verwaltungsrats kann sich durch ein anderes Mitglied vertreten lassen.

Die Vollmacht zur Vertretung kann schriftlich, telegraphisch, durch Telefax oder fernschriftlich erteilt werden. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Telefax oder Fernschreiben erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Die Gesellschaft wird generell durch die Kollektivunterschrift von wenigstens zwei Mitgliedern des Verwaltungsrats oder durch die Unterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitgliedes rechtskräftig verpflichtet.

Der Verwaltungsrat kann durch schriftliche Vollmacht einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Geschäftsführern oder anderen Angestellten die Vertretung der Gesellschaft betreffend die tägliche Geschäftsführung ganz oder teilweise übertragen.

Die Übertragung dieser Vollmachten ist einer vorherigen Beschlussfassung der Generalversammlung unterworfen.

V. Überwachung

Art. 7. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre sein müssen und für die Dauer von höchstens sechs Jahren ernannt werden; sie können von der Generalversammlung beliebig abberufen werden. Ihre Wiederwahl ist möglich.

VI. Geschäftsjahr

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember.

VII. Generalversammlung

Art. 9. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens am dritten Freitag des Monats Mai jeden Jahres um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern der Tag der Generalversammlung auf einen gesetzlichen Feiertag fallen würde, findet diese am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Außerordentliche Generalversammlungen werden vom Verwaltungsrat einberufen, wenn entsprechende Gründe vorliegen oder wenn einer oder mehrere Anteilseigner, die Einberufung einer solchen Versammlung fordern, die mittelbar oder gemeinsam mindestens 10 % des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 10. Von der Einhaltung der gesetzlichen Bestimmungen zur Einberufung von Generalversammlungen kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre in der Generalversammlung anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verlangen, dass die Aktionäre, um zur Generalversammlung zugelassen zu sein, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen.

Die Aktionäre können ihr Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht und es sich nicht um eine stimmrechtslose Aktie handelt.

Art. 11. Die Generalversammlung hat die ausgedehntesten Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen oder gutzuheißen, die im Interesse der Gesellschaft liegen. Sie befindet namentlich über die Verfahrensregeln.

Art. 12. Der Verwaltungsrat ist berechtigt, Zwischendividenden unter Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften enthaltenen Bedingungen und mit Zustimmung des Kommissars beziehungsweise der Kommissare der Gesellschaft auszuzahlen.

Art. 13. Soweit diese Satzung keine ausdrückliche Regelung enthält, finden ergänzend die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze Anwendung.

Art. 14. Die Gesellschaft wird alle Gewinne, welche nicht zur Bildung der gesetzlichen Reserve benötigt werden, an alle Aktionäre ausschütten, es sei denn, die Generalversammlung nähme einen andersartigen Beschluss.

Zweiter Beschluss.

Die Versammlung beruft mit sofortiger Wirkung Herrn Paul-Hubertus NELKE, Frau Pierrette FILET und Herrn Alexander NELKE als Verwaltungsratsmitglieder ab und erteilt ihnen Entlast.

Dritter Beschluss.

Die Versammlung ernennt zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern bis zum Jahre 2015:

- a) Herr Alexej DAJNEC, geboren am 28.02.1975 in Petrow Wal (RU), IT-Systemtechniker, wohnhaft in Lutwinusstrasse 1, D-66701 Beckingen,
- b) Frau Tatjana DAJNEC, geboren am 08.03.1977 in Ilowatka (RU), Hausfrau, wohnhaft in Lutwinusstrasse 1, D-66701 Beckingen;
- c) Herr Vitali DAJNEC, geboren am 25.03.1972 in Kamyschin (RU), Elektroniker, wohnhaft in Stöckerweg 42, D-66806 Ensdorf.

Vierter Beschluss.

Die Versammlung beruft mit sofortiger Wirkung Herrn Paul-Hubertus NELKE als Administrateur-Délégué ab und erteilt ihnen Entlast.

Fünfter Beschluss.

Die Versammlung ernennt Herrn Alexej DAJNEC, vorbenannt, im Einverständnis aller Verwaltungsratsmitglieder zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied bis zum Jahre 2015.

Sechster Beschluss.

Die Gesellschaft wird generell durch die Kollektivunterschrift von wenigstens zwei Mitgliedern des Verwaltungsrats oder durch die Unterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitgliedes rechtskräftig verpflichtet.

Siebenter Beschluss.

Die Versammlung beschließt den Sitz nach L-1932 Luxembourg, 39, rue Auguste Letellier zu verlegen

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen um 9.25 Uhr.

Schätzung der Kosten.

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, in welcher Form auch immer, die der Gesellschaft aus Anlass der Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr 1.100,- EUR.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. DAJNEC, T. DAJNEC, P.-H. NELKE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 05 mars 2010. Relation: LAC/2010/10044. Reçu 75.-€ (soixante-quinze).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10.März 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010043636/185.

(100044626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

VKGP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 133.287.

Par résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société réunie le 25 mars 2010, il a été décidé:

- d'acter la démission avec effet au 25 mars 2010 de Monsieur Lionel Constantini de sa fonction d'administrateur de la Société;

- de nommer avec effet au 25 mars 2010 pour une durée expirant le jour de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012, (i) Monsieur Nicolas De la Morinière, domicilié au 89, rue de l'Université, 75007 Paris, France et (ii) Monsieur Maurizio Arrigo, domicilié au 26, avenue Georges Mandel, 75016 Paris, France, sur la liste des candidats présentés par SICAR, en tant que nouveaux administrateurs de la Société; et

- de confirmer les mandats de Monsieur Xavier Lesueur, Monsieur Emmanuel Vivier et Madame Anne Canel, en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 25 mars 2010 pour une durée expirant le jour de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

De plus, par décision du conseil d'administration de la Société en date du 24 mars 2010, il a été décidé de nommer, avec effet au 25 mars 2010:

- Nicolas de la Morinière en tant que président du conseil d'administration; et

- Xavier Lesueur en tant que co-président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Nicolas De la Morinière, administrateur et président;

- Monsieur Xavier Lesueur, administrateur et co-président;

- Monsieur Emmanuel Vivier, administrateur;

- Madame Anne Canel, administrateur; et

- Monsieur Maurizio Arrigo, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 31.03.2010.

Pour VKGP S.A.

Me Radia DOUKHI

Référence de publication: 2010044741/31.

(100045742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

TTL, Société Anonyme.

Siège social: L-8212 Mamer, 28, rue du Baerendall.

R.C.S. Luxembourg B 115.377.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambourch, le 29 mars 2010.

Référence de publication: 2010043667/10.

(100044444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

BRE/Europe Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 89.210.

En date du 27 décembre 2007, le gérant unique de l'actionnaire BRE/Europe S.à r.l., actionnaire de la société, a décidé de transférer le siège social de la Société du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au

- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010043666/13.

(100044612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

RSF S.A., Société Anonyme,

(anc. Reinet Flex Holdings S.A.).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 151.692.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58143 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010043668/11.

(100044456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Maran International S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.557.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale du 19 mars 2010:

- L'actionnaire unique décide la clôture définitive de liquidation de la société.
- L'actionnaire unique décide que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à compter de la date de publication de la clôture de liquidation, à l'adresse suivante: 7, Montée de Ernzen à L-7636 Ernzen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 23 mars 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010043669/17.

(100044738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Kone Luxembourg, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle route de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 28.496.

Il résulte de l'assemblée générale tenue en date du 25 mars 2010 la décision suivante:
Le mandat de commissaire de PricewaterhouseCoopers étant expiré, n'est pas renouvelé.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010043688/13.

(100044317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Parcast S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 129.481.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010043670/10.

(100044653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

NBC Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.070.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 mars 2010.

Référence de publication: 2010043671/10.

(100044388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Lombard Odier Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 106.666.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée
Générale Ordinaire en date du 25 février 2010*

En date du 25 février 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Patrick Odier, avec effet au 6 octobre 2009, en qualité d'Administrateur
- de ratifier la cooptation, avec effet au 6 octobre 2009, de Monsieur Bernard Droux, Lombard Odier Darier Hentsch & Cie, 11, rue de la Corraterie, CH-1211 Genève, en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration.
- de renouveler les mandats de Monsieur Bernard Droux, de Monsieur Peter E.F. Newbald, de Monsieur Jean-Claude Ramel, Lombard Odier Darier Hentsch & Cie, 11, rue de la Corraterie, CH-1211 Genève, de Madame Francine Keiser, de Monsieur Yvar Mentha, de Monsieur Patrick Zurstrassen, MDO Services, 19, rue de Bitbourg, L-1723 Luxembourg, de Monsieur Alexandre Meyer et de Monsieur Gabriele Corte en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2010043885/22.

(100044346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.
